

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue Saint-Jean n. 39.

HONNEUR ET PATRIE

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fêtes exceptés. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

ALMANACH FRANÇAIS

Jeu di 30. — Combat d'Oler-Flersheim, par le général Custine, contre les Prussiens (1809).

FRANCE.

Paris, 9 janvier.

Il n'y a qu'une voix dans Paris, et il n'y en aura bientôt qu'une en France pour apprécier à sa juste valeur le discours de la couronne. En vérité, ce n'était point la peine d'étaler tant de pompe et de faire tant de bruit, d'assembler avec tant d'ostentation les membres des deux chambres et d'appeler le roi au milieu d'eux, pour leur faire entendre des phrases d'une insignifiance à laquelle rien n'est comparable. Aussi l'impression a-t-elle été universelle. Le ministère, une fois dans sa vie, aura eu la gloire de concilier toutes les opinions; car, à la chambre, à la Bourse, dans tous les lieux publics, c'est un concert général sur la pauvreté de son début en présence d'une session aussi importante et aussi décisive.

Les députés conservateurs eux-mêmes étaient un peu déconcertés du sans façon avec lequel le ministère semble traiter les chambres. Ils disaient qu'il n'était pas décent de réunir les grands conseils du pays en séance royale pour leur faire entendre un langage vague, vide, sans pensée comme sans couleur, et qu'il valait mieux ne rien dire que d'avoir l'air de donner au parlement un témoignage de déférence qui, par le fait, devenait une sorte de dérision.

Le discours de la couronne n'est donc, comme chacun le constatait, expressif et remarquable que par ce qu'il ne contient pas. Pour ce qu'il contient, on le dirait rédigé par le docteur Plangloss en personne. Tout est pour le mieux sous le meilleur des ministères possibles. On parle de notre isolement, erreur! Nos relations avec les puissances sont aussi pacifiques qu'amicales, témoins, l'Espagne, la Russie et l'attitude de la presse tory. On suppose que nous n'avons pas à nous applaudir des échecs de notre dignité et nos intérêts ont recueilli dans le Levant, calomnie! car la Porte vient d'ocroyer un fantôme de chef aux Druses et aux Maronites. On trouve que la puissance extérieure du pays est en décadence!... Le ministère n'a-t-il pas fait l'importante et difficile conquête des îles Marquises?... Les citoyens se plaignent de l'augmentation incessante des impôts... si les impôts augmentent, c'est un signe qu'on a de l'argent pour les payer. Les dépenses, il est vrai, excellent les recettes, quelle que soit la marche ascendante de celles-ci. Le déficit nous envahit, le crédit public ne peut plus suffire aux nécessités de la situation... Ce sont là des ombres légères qu'on a soin d'écarter loin de ce riant tableau. Seulement, pour achever de nous rassurer et de nous réjouir, on nous annonce que la session sera principalement financière.

L'industrie et le commerce devaient avoir naturellement leur partage dans cette commune félicité. Aussi leur annonce-t-on que le cabinet s'occupe de leur préparer les traités les plus avantageux du monde. Nous pouvons en avoir des échantillons dans celui qu'on a passé il y a deux ans avec la Hollande, dans ce magnifique projet d'union douanière à propos duquel on disait si ingénument à nos industriels qu'ils devaient se sacrifier pour le bien de la paix, et enfin dans ces conventions préparées par M. Thiers avec l'Angleterre, lorsque, avant le 15 juillet, il lui montrait un dévouement absolu, et que, d'après nos informations, M. Guizot s'est empressé de reprendre avec un dévouement non moins louable et non moins anglais?

Il était difficile, impossible au cabinet de ne rien dire de l'Espagne; mais encore sur ce sujet il a parlé le moins qu'il a pu, et nous le comprenons; car les événements déposent assez haut contre sa politique et son habileté. On a observé toutefois que ce paragraphe était rédigé de manière à donner un témoignage de sympathie à la monarchie espagnole et au rôle d'Isabelle II, en conservant une réserve quelque peu mécontente contre le gouvernement de Madrid. Ajoutons que le discours a décerné un éloge public à la conduite honorable de notre consul à Barcelone et que ce passage est le seul qui ait rencontré une adhésion marquée dans l'assemblée.

Mais tout le monde a remarqué que le nom de l'Angleterre, présent à tous les esprits, n'était indiqué dans le discours ni directement ni indirectement. Le ministère n'a pas osé même se recommander d'avant la chambre par le refus de ratification du traité de 1811, refus qu'elle lui a imposé; pas la moindre allusion à la question du droit de visite qui sera le débat capital de la session. Ainsi le seul acte conforme à la politique des chambres, et celui qu'on exclut de cette nomenclature des bienfaits ministériels. Ce silence en dit assez. Il révèle l'attitude que prendra le cabinet lorsqu'il s'agira d'examiner l'opportunité et la justice de la révision ou de l'abrogation des traités de 1831 et de 1833. Nous sommes convaincu, pour notre part, que M. Guizot n'a obtenu les ménagements et l'indulgence de lord Aberdeen, dans l'affaire de la non-ratification, qu'au prix de concessions et de promesses qui rendent sa présence au pouvoir aussi dangereuse pour la France que tranquillisante pour l'Angleterre. Au surplus, l'avenir se rapproche... Il faudra bien que l'on déclare si l'on a, par exemple, renouvelé ou non les patentes destinées à remettre en vigueur, pour l'année courante, le traité de 1833. Il faudra que la politique ministérielle se montre enfin telle qu'elle est. Le temps des mystères doit être passé, et le pays tout entier, les chambres qui le représentent exigeront des explications nettes et précises sur l'avenir que M. Guizot réserve à notre dignité et à notre pavillon. Seulement, on peut avancer sans crainte que le

silence prudent du discours de la couronne ne nous présage à ce sujet rien que de peu rassurant. (Commerce.)

Rapport adressé par le contre-amiral Dupetit-Thouars à M. le ministre de la marine, sur la prise de possession de l'archipel des îles Marquises.

Baie de Taiohae, frégate la Reine-Blanche, le 18 juin 1842.

En partant de Valparaiso, pressés d'arriver aux Marquises, nous gouvernâmes directement sur l'île Fatuiva (la Madeleine), la plus méridionale du groupe du S. E. de cet archipel. Nous arrivâmes en vue de cette île le 26 avril; le 27, nous en visitâmes toute la côte occidentale, et nous eûmes quelques relations avec les indigènes. Cette île, qui contient, assure-t-on, de 15 à 1800 habitans, n'offre qu'un mouillage en pleine côte, toujours dangereux et fréquenté seulement par les baleiniers que le besoin de provisions force à y relâcher. Le 28 au matin, nous étions sur la côte occidentale de l'île Tahuata (la Christine), où nous fûmes contrariés par des calmes qui se prolongèrent assez avant dans la journée, ce ne fut qu'à trois heures que nous atteignîmes le mouillage de la baie de Vaitahu.

A peine étions-nous à l'ancre sur cette rade, que nous reçûmes la visite de M. François de Paule, supérieur de la mission établie en cette île; mais ce ne fut que le lendemain que le roi Yotété vint à bord, accompagné du révérend supérieur de la mission qui voulut bien nous servir d'interprète. Le roi parut enchanté de me revoir, et me dit qu'il serait venu à bord la veille, dès que la frégate avait été aperçue, s'il n'avait pas craint que nous fussions Américains. Il m'apprit alors qu'il y avait environ quatre mois qu'une baleinière appartenant à un bâtiment de pêche des Etats Unis, ayant perdu son bâtiment en chassant une baleine, était venue, après plusieurs jours de mer et de souffrance, étant sans vivres, relâcher à l'île Fatuiva, où elle avait été accueillie à coups de fusil, et où elle avait perdu un homme par suite de cette attaque imprévue. Repoussés de l'île de Fatuiva, ces marins avaient repris le large et étaient arrivés à l'île Tahuata, où le roi ne les avait pas beaucoup mieux reçus; car il les avait dépouillés de leurs vêtements, et leur avait même enlevé leur baleinière.

Depuis cette époque, les marins américains ayant trouvé à s'embarquer sur un baleinier venu en relâche, protestèrent, avant leur départ, contre les actes de piraterie dont ils avaient été les victimes, et menacèrent Yotété de la vengeance de leur gouvernement. Yotété, éclairé depuis par les missionnaires et par les capitaines venus en relâche dans la baie de Vaitahu, congut de vives inquiétudes sur les suites que pouvaient avoir pour lui cette mauvaise affaire, et il était encore sous l'impression de ces alarmes lorsqu'il vint me voir. Il me demanda de le protéger et de débarquer, lorsque je partirais, une partie de mon équipage et des canons de la frégate. Je lui répondis que j'y consentirais s'il voulait reconnaître la souveraineté de S. M. Louis-Philippe, et prendre le pavillon français. Il accepta avec empressement ces propositions, et nous convinmes que la déclaration de prise de possession aurait lieu le 1^{er} mai, jour de la fête de S. M. Louis-Philippe, et qu' aussitôt le pavillon français serait arboré sur l'île Tahuata.

Toutes nos dispositions furent promptement faites, et le 1^{er} mai, à dix heures, je me rendis à terre accompagné de l'état-major général et d'une partie de celui de la Reine-Blanche. Une garde de soixante hommes nous avait précédés et avait été rangée en bataille auprès du mât de pavillon pour rendre les honneurs à nos couleurs nationales, lorsque après la

déclaration de prise de possession que j'allai faire au nom du roi, en présence du roi Yotété, des principaux chefs et d'un grand concours d'indigènes, elles seraient déployées pour la première fois sur le groupe du S. E. des îles Marquises. Arrivé sur les lieux, je fis ouvrir un ban, et ayant pris la parole, au nom du roi, je déclarai la prise de possession de l'île Tahuata et du groupe de S. E. des îles Marquises. Le pavillon fut hissé aussitôt, nous le saluâmes de trois cris : Vive le Roi ! vive la France ! qui furent suivis de trois décharges de mousqueterie faites par la garde d'honneur et par des fanfares exécutées par toute la musique. La frégate la *Reine-Blanche*, mouillée à petite distance du rivage et entièrement pavoisée, prit également part à cette cérémonie, en répondant à nos acclamations par une salve de vingt-un coups de canon.

Les habitants, réunis en grand nombre, manifestèrent également leur joie par des acclamations bruyantes et répétées, et tous me demandèrent à mettre des canons à terre. Nous nous rendîmes ensuite chez le roi, où l'acte de la reconnaissance de la souveraineté de S. M. Louis-Philippe et celui de la prise de possession furent immédiatement signés.

Le même jour nous fixâmes, avec le roi d'Yotété, le lieu de la baie où notre établissement serait fondé, et nous entreprîmes, sans perdre de temps les travaux nécessaires à la construction des logements et magasins. De jour en jour, depuis cette époque, ces travaux prirent une plus grande activité ; les marins de la *Reine-Blanche*, envoyés à terre, pour prendre part à nos opérations d'établissement, rivalisèrent de zèle avec les marins de la 100^e compagnie, destinés à former la garnison.

Le 22, la baraque destinée au logement de la garnison, et celle des vivres que j'avais fait construire, à bord, pendant notre traversée en venant de Valparaiso, étaient achevées, ainsi que le four et un magasin à poudre, l'établissement commença à s'administrer par lui-même.

Dans une course que j'ai été faire le 5 mai à la baie de Hanameau, île d'Hivaon (la Doiminique), j'ai obtenu la reconnaissance de la souveraineté du roi par les chefs principaux de l'île, qui nous ont demandé à prendre le pavillon français et à recevoir une garnison, ce que j'ai promis d'accorder lorsqu'ils auraient construit pour nous une case de 20 mètres de long sur 8 mètres de large. Ayant tracé cette case, les trois tribus qui occupent la baie se sont immédiatement mises à l'œuvre pour satisfaire à ma demande. Tout semblait prendre à Vaitahu une tournure favorable à nos intérêts et nous promettre un prompt succès, lorsque le 23, au moment où je me disposais à quitter la baie pour me rendre à l'île de Nukuhiva, un homme qui passe pour être l'instrument aveugle des volontés du roi menaça de tuer un Espagnol que j'avais fait venir d'une baie située au vent de l'île pour nous servir d'interprète à l'établissement, s'il ne quittait pas aussitôt la baie de Vaitahu. Instruit de ce fait par l'Espagnol lui-même, il me parût que cette menace avait été faite pour voir jusqu'à quel point nous étendions notre pouvoir. Je me rendis aussitôt chez le roi où ayant fait venir l'homme coupable, je lui déclarai, en présence du roi Yotété, que si, à l'avenir, il se permettait la moindre insulte contre les hommes de l'établissement, ou même contre ceux que je pourrais employer, je le ferais embarquer, et qu'il ne reverrait jamais son île. Il ne parut pas très effrayé de ma menace, et deux jours après il poursuivit un Anglais que j'avais fait venir de l'île de Hivava pour faire de la chaux, et l'attaqua dans le jardin même du supérieur de la mission, qui, étant, survenu, empêcha qu'il ne fut tué. Cet événement se passait au moment du coucher du soleil ; je n'en fus informé qu'un peu tard ; mais dès le jour je me rendis chez le roi, que je ne trouvai plus ; il était parti avec toute sa famille pour aller pleurer un mort, me dit-on ; mais bientôt j'appris qu'il s'était caché dans une baie voisine, ce qui me confirma dans l'opinion où j'étais que ces insultes répétées avaient été provoquées par lui.

(La suite à Demain.)

La nomination de M. Lesseps au grade d'officier de la Légion-d'Honneur a redoublé les fureurs des journaux anglais. Ils ont vu avec raison dans ce fait la preuve que le gouvernement français est associé à la noble conduite de son consul, et a voulu faire justice des calomnies dont celui-ci était l'objet de la part des autorités espagnoles. Le *Sun* et le *Morning Chronicle* en concluant que l'affaire deviendra sérieuse si Espartero, comme ces feuilles semblent le lui conseiller, "force M. de Lesseps de quitter le pays." Il ne manquerait plus à l'Angleterre que de forcer le régent à

cet acte de folie. Le *Chronique* demande quels motifs ont pu porter les agens espagnols à calomnier le consul de France. Ces motifs sont évidemment l'exemple et les instigations du consul anglais.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les journaux ministériels ne publient pas ce soir des dépêches officielles. Voici les nouvelles les plus récentes :

Nous lisons dans le *Diario*, sous la date de Barcelone, 15 décembre :

"L'ordre de la place du 14 publie les noms de 14 individus passés par les armes : 74 ont été condamnés à dix années de présides ; 7 à six ans ; 2 à deux ans de présides correctionnelles ; 55 ont été acquittés."

"Le conseil de guerre a fait une classification des 233 individus arrêtés le 4, pour les juger ensuite."

"Le brigadier Moreno de Las Penas, colonel du régiment de Gurdalajara, et qui se trouve maintenant à Perpignan, a été condamné à mort. Le brigadier Castro, rentré en Espagne, a été arrêté à Gironne et va être jugé."

"On a, dit-on, donné l'ordre de fusiller le colonel Prim, aussitôt qu'on parviendrait à s'emparer de sa personne."

"Le consul d'Espagne à Perpignan a reçu l'ordre de ne délivrer à personne, même aux femmes, des passeports pour rentrer en Espagne."

— Suivant le *Boletín militar*, dix mille armes à feu du dépôt de l'arsenal se trouvaient, le 13 décembre à la disposition de la milice insurgée.

— D'après une lettre de Barcelone, citée par le *Journal des Débats*, Espartero était indisposé à la date du 12 ; il avait été saigné deux fois. La même lettre ajoute : "Les visites comitiales paraissent avoir donné lieu à de honteux succès. Les commissaires, accompagnés chacun d'un détachement de troupe, faisant enfoncer les portes des maisons vides pour y chercher les armes et les munitions ; ces maisons ont été en quelque sorte livrées au pillage, surtout les caves, et l'on voyait une foule de soldats ivres circuler dans les rues."

Nous recevons de Perpignan, à la date du 17, la lettre suivante, qui donne de nouveaux et curieux détails sur les événements de Barcelone :

"Chaque jour on voit affluer ici de nouveaux convois d'émigrés catalans appartenant à toutes les nuances d'opinions et à toutes les classes de la société. Les millionnaires, comme M. Xifré, propriétaire, M. Pinedolit, manufacturier, ou M. Torrens y Mirald, négociants, y figurent à côté des plus malheureux prolétaires ; les modérés à côté des exaltés, les absolutistes à côté des républicains. C'est à ce qu'il paraît, un sauve-qui-peut général né de la terreur qui, de Barcelone, a gagné toute la Catalogne. Il n'est pas jusqu'aux rédacteurs de l'*Impartial*, dont le seul tort, pendant l'insurrection, avait été d'enregistrer les faits, en essayant de tenir à balance entre les passions du *Republicano* et les ressentiments du *Constitucional*, qui n'aient été obligés de fuir l'aveugle rage de Gutierrez. Ce dernier voulait les livrer à la commission militaire, et n'ayant pu saisir que le correcteur d'épreuves du journal, il est à craindre qu'il ne le fasse fusiller, s'il ne l'est déjà, à défaut de ses chefs, comme on a fusillé, à défaut d'officiers, les simples gardes nationaux qui faisaient partie des corps mobilisés appelés *patulea*."

"Au nombre de ces émigrés de tous les rangs et de toutes les opinions, s'en trouve plusieurs dont les rapports sont dépourvus de passion et méritent toute créance, soit en raison du caractère des individus, soit à cause de la position qu'ils occupaient à Barcelone, et qui leur a permis de s'assurer du visa, et officiellement, des faits qu'ils racontent. Voici quelques nouveaux détails recueillis de leur bouche."

"Il est hors du doute qu'il n'y avait au château-fort de Montjuich, au moment où ses communications avec Barcelone ont été interrompues, ni fusées à adapter aux bombes pour les faire éclater, ni moyens d'en construire ou de s'en procurer d'autre part que de Lérida, qui se trouve à plus de 150 kilomètres de Barcelone. Il est hors de doute que les fusées employées, ainsi que plusieurs autres munitions, ont été fournies par la frégate anglaise, et que, soit que les artilleurs espagnols n'inspirassent pas au régent assez de confiance, eu égard à leur inexpérience dans l'em-

ploi de la bombe, soit qu'ils eussent manifesté ou qu'on redoutât de leur part quelque répugnance à tirer sur la ville, le service a été dirigé et fait en partie par trois officiers et cinq artilleurs anglais, débarqués par un des bâtiments de l'escadre britannique."

"Un peu avant que le bombardement ne commençât, les bâtiments anglais s'étaient approchés en rade autant que le fond l'avait permis, et plusieurs embarcations s'en était aussitôt détachées pour venir croiser en tous sens dans le port, sans but apparent et comme pour harceler la population qui, du haut de la muraille de la mer, se montrait furieuse de leurs démonstrations. Ces embarcations paraissaient rechercher, provoquer quelque acte d'hostilité qui fournit à l'escadre un prétexte d'intervention directe. Au moment où le feu de Montjuich a cessé, les bâtiments anglais sont allés au large reprendre leur position naturelle."

"Voici exactement le nombre et la nature des projectiles lancés sur la ville :

Bombes de 14....	380
Idem de 42.....	304
Idem de 10.....	93 — 730
Grenades de 9....	60
Idem de 7.....	36 — 96
Boulets de 25....	62
Idem de 12.....	76 — 138

Nombre des projectiles.... 1014

"Le régent semble prendre à plaisir de montrer son profond mépris pour la recommandation que lui ont faite les cortès, à son départ, de ne point sortir du cercle de l'égalité pour réprimer l'insurrection, car il y a dans ses procédés un véritable luxe d'illégalités, pour la plupart gratuites. Il a mis la ville en état de siège quand le siège de la ville avait cessé ; il livre les citoyens à une commission militaire qui, même pour les militaires est une juridiction exceptionnelle ; il charge le sort de désigner les victimes parmi les condamnés ; il commande chaque jour une corvée de mille citoyens appliqués à la reconstruction de la courtoine intérieure de la citadelle qu'il avait laissé démolir impunément l'année dernière ; sous prétexte de rétablissement de l'arrière du par la ville en matière de recrutement, il exécute en masse une véritable presse de jeunes gens et prive les ateliers des moyens de reprendre de longtemps leurs travaux ; il loge sa troupe chez l'habitant quand la place est si riche en bâtiments militaires de tous genres, et a soin de faire annoter sur les billets de logement que la mesure est imposée à titre de châtiment ; il installe à ce titre les membres et les bureaux de la commission militaire chez le député Vilaregui, que son caractère parlementaire ne met pas à l'abri des caprices de cet humiliant despotisme."

"Il est à craindre que ces excès ne finissent par atteindre quelques-uns de nos compatriotes, qui, comme on sait, sont en grand nombre à Barcelone. Dejà M. Achon, qui tenait légalement à loyer l'ancien couvent de Saint-François de Paule, et qui y avait établi une fabrique, a reçu l'ordre de vider immédiatement les lieux, sous prétexte qu'on avait à y caserner un bataillon. Ainsi précisément a commencé, l'on s'en souvient, le différend qui a attiré sur l'honorable M. Lefèvre l'avanie dont la France s'est émue ; et comme cette avanie est restée jusqu'à ce jour impunie, il n'est pas jusqu'à quel point une aussi scandaleuse impunité peut enhardir les lâches et dignes lieutenants d'Espartero."

(Commerce.)

MONTEVIDEO.

Nous insérons ci-après la lettre qui nous a été remise (sous garantie) par dix de nos estimables compatriotes : nous n'ignorons point qu'elle avait été adressée d'abord à notre confrère du *Nacional* et quo de hautes convenances ne lui en ont point permis la publication, ainsi qu'il l'a déclaré hier. Ces mêmes convenances pèsent sur nous, il est vrai, mais nous en avons été trop longtemps esclaves et le moment nous paraît arrivé aujourd'hui de mettre en pratique notre épigraphe : un journal n'est pour nous qu'une tribune ouverte à toutes les opinions et au besoin à tous les intérêts.....

Cependant nous l'avouerons, malgré l'anxiété effervescente où le manque total de protection a jeté aujourd'hui la population française et en dépit des prévarications palpables et des dégoûtantes intrigues qui nous entourent et nous sacrifient, nous devons prier instamment

nos compatriotes d'avoir, comme nos correspondants les dix, foi en l'honneur national qui paraît s'être réfugié à bord de nos navires : les résidents anglais dans leur énergique protestation disent assez hautement que leur position est la même. . . . en quel temps vivons-nous !

Ne cessons point cependant d'honorer notre cause, qui aura au loin un retentissement de nationale sympathie, par un langage d'énergie et froide sévérité. Assez d'éléments conspirent contre nous pour ne point donner prise encore à une accusation d'orgueilleuse exaltation que la banqueroute frauduleuse, l'ex-pharmacie enrichie, de vils flatteurs, et quelque chose de pis, ne manqueraient pas d'accréditer. Laissons ces misérables à leur oubli de tous devoirs envers leurs nationaux, envers l'humanité : abandonnons-les à la position infâme à laquelle ils se sont réduits par leurs actes ignobles, criminels et de notoriété publique ; et cessons de nous occuper de cette lèpre qui déshonore la société française à l'étranger. Sous peu de jours notre population aura achevé de comprendre qu'une épuration est devenue nécessaire dans ses rangs, si l'exigent ainsi et notre position et l'honneur national, et que c'est à elle qu'il appartient de l'effectuer : mais ce que nous voulons qu'on sache avant tout, c'est que l'irruption populaire qu'il n'est plus en notre pouvoir de contenir ne devra être attribuée, même dans ses excès, qu'à des causes dès-long-temps pré-existantes, à des actes publics civils et militaires hautement condamnables et à d'autres causes encore, qu'un esprit de modération (ce mot ne doit point vous faire sourire, Messieurs,) nous empêche de signaler aujourd'hui. De terribles, de flétrissantes explications, si elles deviennent nécessaires ne se feront point attendre. . . .

A Monsieur le Rédacteur du Patriote Français.

Monsieur,

Quoique bien persuadés lorsque la nomination de M. Delorde nous fut connue que cet agent ne ferait rien pour nous sortir de la triste position dans laquelle le traité Mackau nous avait laissés et quoique préparés à des concessions nouvelles faites à Rosas par celui qui avait si bien terminé l'affaire des souffres au gré d'une puissance notre amie. Nous ne nous attendions pas cependant à voir un ministre français jouer notre honneur national avec autant d'effronterie. L'acte du 16 décembre signé au nom de la France par cet agent est une nouvelle tache au nom français dans ce pays, et cependant la population française n'a été que forcée de rougir de cette turpitude. M. Delorde n'a probablement accepté sa position de ministre plénipotentiaire que comme une sinecure lucrative qu'il veut avant tout conserver assez de temps pour pouvoir se retirer, avec une fortune indépendante, dans quelques années, car alors que lui importera ses 15,000 compatriotes ruinés, Mackau et Dupotet ne sont-ils pas là pour le recevoir et le complimenter ? ne sera-t-il pas heureux d'avoir de l'or et deux bons amis ? La conduite de cet agent n'a d'égale que celle de notre consul qui sans savoir probablement pourquoi, s'est déclaré ennemi d'un gouvernement que la France a aidé, reconnu, et qu'elle doit soutenir, auprès duquel il n'a été envoyé que pour débattre nos intérêts. Si un agent étranger en France avait la présomption de prendre part pour les républicains ou les carlistes dans un moment critique que ferait notre gouvernement ?

La question qui s'agite aujourd'hui est tellement grave qu'elle occupe tous les esprits, mais confiants en la loyauté et l'honneur de notre vieil amiral nous n'avons aucun doute sur sa conclusion. Il ne souffrira pas que le drapeau pour lequel il a si long-temps combattu, soit sali par quelques individus indignes de porter le nom de français puisqu'ils n'en ont pas le cœur, et ce n'est pas dans le moment même où les députés de la France viennent de refuser à l'Angleterre le droit de visite qu'il donnera à Rosas ce même droit. Le commandant de station que nous laissa M. de Clerval l'instruira des faits passés durant son absence du Rio de la Plata, et ses actes ultérieurs correspondant en tout et pour tout aux faits glorieux qui l'ont rendu cher à la France.

Croyez M. le rédacteur, qu'aucun français ici ne partage les opinions de notre consul ni de ceux qui par intérêt forment sa cour. Il nous est pénible d'être obligés d'émettre notre opinion contre cet agent. Mais nous vous l'avons dit antérieurement, aucune considération ne peut nous arrêter, et lorsqu'il s'agira de l'honneur de la France nous nous lèverons toujours pour stigmatiser celui qui aura voulu le ternir. "Fais ce que dois, advienne que pourra", telle est notre devise de laquelle nous ne départirons jamais.

Ces idées nous ont été suggérées par un article que nous avons lu il y a quelques jours dans le *Nacional*. Il parle de la France, mais la France ne donne jamais ordre à ses agents de trahir ses intérêts. Les actes faits ici ne peuvent être imputés qu'à des hommes sans cœur qui n'ont de l'anglais que le nom et d'état que celui de valets ministériels.

Nous vous saluons affectueusement.

Les dix.

Tandis que les consuls anglais et américains délivrent des expéditions aux navires de leur nation pour aller chercher des subsistances à Maldonado, M. le consul du roi Pichon se refuse positivement à imiter cet encouragement à notre commerce ; nous pouvons affirmer sans crainte d'être démentis que les expéditions pour le même port ont été refusées aux capitaines des navires les *Deux Frères Unis* et le *Courrier de Montevideo*, et que, malgré leurs instances et l'observation que d'autres consuls avaient expédié pour ce port le même jour, il leur a refusé et leur refuserait quand même ils protesteraient. Certes, nous avons déjà eu des preuves assez convaincantes du mauvais vouloir de M. Pichon, et ce refus de laisser nos navires marchands concourir aux avantages accordés par les américains et anglais ; mais ces nouveaux faits ne laissent plus aucun doute sur ces mauvaises dispositions pour tout ce qui a rapport non-seulement à la population française, mais encore à son commerce. Cette conduite est d'autant plus blâmable et incompréhensible que rien d'officiel n'a encore été publié sur l'effectivité du blocus (au moins de sa part), et que, par ce fait il préjuge sur une question non encore décidée, car ou elle sera résolue pour tous ou elle ne peut exister pour nous seuls.

M. Pichon nous accusera-t-il encore de partialité à son égard, lui qui se commet à chaque instant et avec une audace inouïe en présence de 40,000 mille habitants et de toutes les stations réunies dans ce port.

On nous annonce d'une manière positive que le président Ferré qui avait été obligé de se réfugier sur le territoire brésilien avec une partie de ses troupes est entré dans la Bande Orientale à la tête de 2000 hommes et que l'expédition que l'on avait cru dirigée sur Mercedes par le président Rivera, n'avait d'autre but que de se rallier au président Ferré.

Nous avons acquis aujourd'hui la certitude que la division de Servando Gomez a été entièrement détruite. Nous avons reçu, à cet égard, quelques détails que nous nous abstiendrons toutefois de publier jusqu'à plus amples renseignements.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Le juge *Roquena*, après avoir donné sa démission, a abandonné si vivement le pays et a été déclaré indigne d'occuper à l'avenir aucun emploi public.

Le bulletin de l'armée (n° 13) a paru aujourd'hui et confirme officiellement les avantages que remporte chaque jour l'armée nationale sur les avancées ennemies.

A la préfecture de police, à la commandance du port et chez M. Joachim Bourard, rues Saint Louis et Saint Jean on reçoit les enrôlements pour l'artillerie de ligne.

Les pièces relatives aux intérêts qu'a laissés feu *Pierre Guibernaud*, notre compatriote, ont été enlevées par un employé de cette ville qui s'est réfugié à Buenos-Ayres. Quelques personnes mal intentionnées ont voulu dans ce triste incident compromettre le nom de M. le docteur *J. B. Alberdi* : nous ne prenons la peine d'opposer à cette infâme calomnie, l'intégrité constante et le libéralisme éclairé et humain de M. *Alberdi* que parce que notre honorable confrère du *Nacional* a bien voulu daigner le faire.

C'est aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de M. Jean-Manuel Rosas, honnête dictateur de Buenos-Ayres ; et à qui Dieu a donné vie, il y a 52 ans, pour l'édification du genre humain. — L'armée ennemie a justement déployé à cette occasion toutes ses bannières sur lesquelles nous avons cru lire sans étonnement, patrie, liberté, humanité ! Aux démonstrations de M. Oribe doivent s'associer, nous assure-t-on, dans un banquet de reconnaissance MM. — P. — M. — Rog — Gav, qui porteront les toasts voulus au nom de MM. Mackau-Dupotet : la séance sera présidée par le sieur Rob. — qui, les yeux fixés sur l'... O. boiera à Rosas en oubliant CRAMMER. . . ! INFAMES !!!

FAITS DIVERS.

En présence de l'article du *Morning-Post*, que nous avons cité sur des faits affligeants dont des îles Marquises aurait été le théâtre, le gouvernement n'a pas cru devoir garder le silence, et au lieu d'une rectification, nous en avons deux ; voici d'abord ce que publie le *Moniteur* :

"Un rapport de M. le capitaine de corvette Vignaud, commandant la *Boussole*, stationnée aux îles Marquises, rend compte d'un triste événement survenu le 8 septembre passé.

"M. Halley, capitaine de corvette, commandant l'île Christine, voulut exiger du chef des naturels qu'il s'éloignât de la baie voisine du port. Sur le refus de *Joutati*, M. Halley et M. de Ladebat, lieutenant de vaisseau, en se portant à sa rencontre, furent mortellement atteints de deux coups de feu tirés par des naturels, embusqués sur leur passage.

Le capitaine du *Bucéphale* avait pris le commandement de l'île Christine, et se trouvait en mesure de repousser toute agression."

L'autre version est donnée en ces termes par le *Journal des Débats* :

"Le correspondant du *Morning-Post* à Paris écrit à ce journal, que le gouvernement français a reçu des dépêches annonçant que les naturels des îles Marquises avaient massacré à coups de tomahawk le commandant et la garnison que l'amiral Dupetit-Thouars y avait laissés.

"Cette nouvelle, ainsi présentée, est fautive, ou pour le moins très amplifiée. Elle se rattache à un fait isolé et beaucoup moins grave, que voici : Un détachement composé de Nuka-hiva, île principale, pour s'établir à Vahitahu, une des petites îles du groupe, a été assailli par une embuscade de sauvages, et les deux officiers qui commandaient ce détachement ont été tués. La troupe, privée de ses chefs, s'est alors embarquée pour retourner à Nuka-hiva. Ce n'est pas d'ailleurs à coups de tomahawk que nos officiers ont été tués, mais bien à coups de fusil. Les sauvages de ces îles n'en sont pas aux armes primitives ; ils ont tous des fusils et sont très bons tireurs."

On remarque que ni l'une ni l'autre ne s'expliquent sur la présence d'un vaisseau anglais dans ces parages à l'époque de l'événement que signale le *Morning-Post*.

Il y a peut-être entre les deux faits un rapport que l'auteur éclaircira.

La présence d'un navire anglais sur les lieux au moment où les naturels entamaient ces hostilités a fourni aussi un journal de Bruxelles, dans le récit du *Morning-Post*, et il n'hésite pas à s'en expliquer en ces termes :

"Si ces deux nouvelles se confirmaient, la présence d'un vaisseau de guerre anglais non loin de là et de cette scène sanglante, pourrait donner lieu à des suppositions très fâcheuses pour la politique de la Grande-Bretagne, et venir compliquer l'état déjà assez embarrassé de ces rapports entre deux pays."

Il est cruel pour l'Angleterre d'être ainsi jugée ; mais on peut dire qu'elle est jugée sur ses actes.

Institution de Demoiselles dirigée par Mlle Fabreguettes.

Cet établissement qui va s'ouvrir pour nos jeunes compatriotes, et pour les personnes de toutes nations, dont les parents sont curieux de donner à leurs enfants une éducation française, présente selon notre apperçu un avenir de prospérité.

Elevée sous les auspices les plus favorables, sous le rapport des mœurs, du caractère et du talent de la directrice, cette institution offre aux parents la plus sûre garantie pour tout ce qui touche à l'éducation.

Car, l'éducation selon nous n'est pas seulement le progrès de l'enseignement. L'éducation a des branches plus étendues, elle s'étend encore aux principes de morale que l'on doit inculquer aux jeunes filles, pour qu'elles deviennent un jour de bonnes mères de familles; aux devoirs de la religion, qui console et soutient dans l'adversité, en nous avertant que quelquefois, par cette pensée sublime, au bord du précipice, ou le malheur pourrait nous entraîner; aux arts d'industrie qui fournissent à la femme le moyen de se procurer par le travail une existence aisée, antidote assurée du vice.

La mission d'une institutrice est une mission pénible: il faut pour elle une vocation délicate et inébranlable par les difficultés et les sacrifices: on n'embrasse pas la carrière de l'enseignement comme celle d'une profession industrielle. C'est un sacerdoce et le sacerdoce n'est pas un métier.

Sous tous ces rapports nous conseillons à nos compatriotes et au public l'établissement de Mlle Fabreguettes, assurés que nous sommes de la haute capacité et de la moralité de l'institutrice.

Voir aux annonces.

AVIS DIVERS.

Institution de Demoiselles, dirigée par Mlle Fabreguettes, rue Saint-Louis, n° 56.

Cette institution qui va s'ouvrir, recevra des externes, des demi-pensionnaires et pensionnaires, espagnoles et françaises.

L'enseignement qui sera démontré aux enfants d'une manière simple et agréable, comprendra la langue française, l'arithmétique, la géographie, les devoirs de la religion et en un mot tout ce qui concerne l'éducation d'une demoiselle.

La directrice, pleine de soins pour ces élèves, représentera pour les enfants une mère désireuse de corriger leurs défauts et de dresser leur esprit, et ne négligera rien non plus pour leur instruction.

Le prix de la pension se réglera avec les parents, de manière à être tout à fait à la portée de tous; au taux le plus modéré.

P. S. Les personnes qui désireront prendre des leçons particulières de français, pourront se rendre au domicile, l'institutrice où un cours sera ouvert à cet objet, de midi à deux heures, et le soir de six à neuf.

AVIS INTERESSANT.

Un français, fabricant de matelas, nouvellement arrivé dans cette capitale, a l'honneur d'exposer qu'il arrange les vieux matelas et met comme neuf, leur autant la possibilité et d'autres matelas qu'ils peuvent contenir, soit chez les intéressés, ou chez lui, en lui fournissant ce qui lui est nécessaire, à 16 réaux chaque; les instruments pour confectonner sont de nouvelle méthode, qu'ils ne faisant rien à désirer; également des matelas neufs, de laine sujétière, pesant 2, 3 et 4 arrobes, au prix de 60, 74 et 88 réaux chaque; ces qualités de matelas donnent un tiers du profit, plus que ceux qui se fabriquent dans le pays; S'il y a quelqu'un qui s'intéresse à l'agence de servidumbre, dans la maison neuve de Don Juan-Maria Perez, avant d'arriver au marché, on trouvera avec qui traiter.

ENROLEMENT.

Les individus qui voudraient entrer dans le corps de l'artillerie de place peuvent se présenter chez M. Joachim BERNARD, rue St. Louis no 51, où à son établissement de las Bovedas: ils recevront une prime de seize patacons et prendront connaissance des avantages qui leur sont offerts.

VENTA DE MUEBLES USADOS.

A las familias pobres!

En la calle que corre de norte a sur, 2^a de la ciudad nueva, frente a la botica del Leon de Oro, al lado de la panaderia de Costa, se venden especie de muebles usados por muy bajo precio; teniendo solo en vista de hacerse de ellos.

VENTE DE MEUBLES,

Favorable aux familles pauvres; on les trouvera à un prix très modéré et de tous genres, dans le 2^{me} rue de la nouvelle ville qui va du nord au sud, vis-à-vis la pharmacie du Lion d'Or, auprès de la boulangerie de Costa.

Se vende esta imprenta, la que esta en estado de desempeñar cualquier trabajo que se encargue. Se dara con equidad, y a plazos cómodos. Ocurrase a su administrador en la misma imprenta, ó en casa de la Señora de Lira, frente al Leon de Oro.

ON VEND

L'imprimerie orientale qui peut exécuter tous les travaux qui lui seront confiés, à un prix raisonnable et aux termes les plus commodes. — S'adresser à l'administrateur à l'imprimerie même ou chez Mme de Lira, vis-à-vis la pharmacie du Lion d'Or.

UNE NOURRICE

Jeune, saine et robuste et de lait abondant qui nourrit depuis peu se trouvera rue Saint-Gabriel, confiserie de la patrie.

Le Rapport de la Commission se vend à l'imprimerie du Patriote.

AMA DE LECHE.

Hay una muy abundante y joven, recién parida; el que guste puede ocurrir á la calle de San Gabriel, en la Confiteria de la Patria durán razon.

On trouvera chez M. Hétoirneau, à la Ville de Paris, rue de St-François, des Calendriers français, pour les bureaux.

AU CAFE DE LA MARINE, en face du Môle, du côté du sud. Sous le double rapport de la propriété et de l'exactitude du service, cet établissement qui vient de s'ouvrir ne laisse rien à désirer.

AVIS. Rue St-Joaquin dite des pêcheurs, No. — une porte plus haut que Mme Himonet. On trouvera une grande quantité de pommes de terre de première qualité et nouvellement débarquées, à un prix très modéré.

Les consignataires du trois mats le *Turenne*, préviennent les respectifs receveurs des marchandises, de bien vouloir les retirer dudit navire, afin qu'il puisse continuer son voyage à Bueno-Ayres, les 8 jours que le capitaine a accordé pour les décharger selon les connaissements finiront le 23 courant. Les mêmes préviennent les personnes venues de passage, qui n'en ont pas réglé le montant, de le faire de suite, s'entendant avec le capitaine Larche ou avec leurs consignataires MM. Zumermann et Tre-sera rue San-Benito.

Le capitaine du trois-mats barque française, *Ducodéc* prie messieurs les passagers qu'il a amené de Valparaiso de vouloir bien passer chez M. Duplessis, consignataire, rue San-Benito 30, pour régler le paiement de leur passage.

A VENDRE OU A LOUER

Le restaurant sis rue San-Carlos en face le pavillon français. On cède la clef sans rétribution. L'acheteur n'aura à payer que des améliorations faites dans l'établissement par le propriétaire actuel.

S'adresser au dit établissement.

A LOUER. — Un restaurant muni de tout le mobilier et des ustensiles nécessaires, ayant belle clientèle et très avantageusement situé. S'adresser au bureau du *Patriote*, rue St. Jean, n.° 39.

AVIS INTERESSANT.

Dans le magasin, rue de St. Pedro ou du Porton, maison de Da. Benito Blanco, à la seconde porte en montant vers la Buena-Vista sur la droite, on a reçu de France, depuis quelques jours une certaine quantité de haricots, d'excellente qualité qui se vendront en gros ou au détail au prix le plus modéré, comme aussi une partie de jambons de Bayonne qui se donneront aux mêmes conditions. S'adresser à Mr. LANSAC, au dit magasin.

NOURRICE.

On en trouvera une jeune, saine et robuste, accouchée il y a environ cinq mois, chez Mr. Jean GARAT, au Restaurant vis à vis du *Lion d'Or*.

AMA DE LECHE.

Se encontrará una, joven, sana y robusta, parida desde cinco meses, en la fonda de D. Juan GARAT, en la calle grande del mercado, frente a la botica del *Leon de Oro*.

Une personne qui a servi pendant longues années dans les premières maisons de cette ville en qualité de maître d'hôtel offre ses services à ceux qui voudront bien l'employer.

S'adresser au bureau du journal

La société qui a existé entre MM. Guillaume Lelièvre et André Micoud est dès aujourd'hui dissoute à l'amiable: l'actif et le passif restent à la charge du premier. Cette publication aura lieu pendant trois jours.

Le sieur Ancelot, natif de Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise), qui doit habiter le pays depuis plusieurs années, est invité de passer au magasin de M. Monet pour avoir connaissance des informations que lui adresse sa famille. MONET.

Le sieur Leceste, de Montreuil (Seine), est invité à se procurer passage à bord d'un navire le plus prompt à partir. M. Monet est chargé par sa famille de satisfaire son passage. MONET.

PORTRAITS A L'ESTOMPE.

Pour les portraits de face 6 patacons.

Pour ceux de profil 4 "

S'adresser rue de los Pescadores, no. 81, maison de M. Gouroukhov, à droite dans la cour.

AVIS AU COMMERCE.

MM. DENIS ET ARMAND ont l'honneur de prévenir le public que la vente qui leur a été faite par M. CRAMPET, de la peluqueria située rue San Joaquin, est de suite par l'approbation des créanciers, et par conséquent les lettres qui avaient été souscrites par les acheteurs et acceptées par M. Lahaste comme caution, seront nulles: devant M. CRAMPET les remettre pour ne pouvoir réviser la vente de ladite peluqueria.

Navires en Charge.

Para Valparayso y Guayaquil. — Saldrá precisamente en todo el presente mes, el superior Bergantin español *Megceda*, clavado y furrado en cobre; admite carga y pasajeros para lo que tiene excelentes comodidades, y ofrece un buen trato. Ocurrase para tratar a los SS. Zumaran y Tre-sera calle de San Benito.

POUR VALPARAISO.

Le beau trois mats barque l'*Alfred*, de première marche et de première classe, doublé et cloué en cuivre, mettra à la voile, sous le commandement du capitaine Dubtrand, pour ladite destination, du 15 au 20 de ce mois. Il peut recevoir du chargement et quelques passagers, qui trouveront toutes les commodités désirables dans une chambre élégante et spacieuse. Le meilleur traitement leur sera garanti.

S'adresser au consignataire Paul Duplessis, calle San Benito, n° 125.

En charge pour Rio-Janeiro, touchant à Ste.-Catherine. L'imposant brick *Indien* de Rouen, reconnu généralement partout où il a été d'une marche supérieure, commandé par le capitaine Fremont, partira pour ladite destination incessamment il prendra du fret et des passagers qui trouveront sur son navire toutes les commodités confortables que l'on peut désirer en mer, on peut s'adresser pour traiter du fret et passagers, 1.° à M. Maine, courtier maritime, ou à M. le capitaine Louis G. Fremont à son bord et chez M. Escher, consignataire.

COURRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano, Mercedes, Sandu, Florida, San Salvador et Salto, sortent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois. Pour Maldonado, Minas, San Carlos, et Rocha le 1 et 16; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Le Gérant Jh. REYNAUD.

Impimerie Orientale, dirigée par Jh. REYNAUD.